



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Paris, le 02 AOÛT 2021

Pégase D-21-021337

Monsieur le Président,

Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités locales ont été fortement mobilisées dans la lutte contre l'épidémie de SARS-CoV-2. La crise est un défi collectif qui nous met à l'épreuve mais qui a rendu visible la solidarité entre les territoires, et le sens de l'intérêt général qui anime les acteurs locaux. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et votre implication au plus près de nos concitoyens. Sans les efforts que vous avez déployés, la lutte contre l'épidémie n'aurait pu être menée avec autant de vigueur et d'intensité.

Dans le cadre du rebond épidémique que nous connaissons actuellement et grâce à la mobilisation de tous les acteurs, le gouvernement a intensifié sa politique vaccinale avec plus de 4 millions d'injections par semaine, pour l'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés de 50 millions de Français primo-vaccinés d'ici la fin du mois d'août. D'ores et déjà, 72% des adultes ont reçu une première dose de vaccin.

L'objectif qui nous guide est de permettre aux Français de pouvoir profiter pleinement de leur été et de retrouver une vie plus apaisée. La vaccination le permet, ainsi que le pass sanitaire. Son objectif est triple : encourager à la vaccination, limiter la reprise épidémique et protéger les Français face au coronavirus. Il consiste, comme vous le savez, en la présentation d'une preuve de vaccination (schéma vaccinal complet), d'un test négatif de moins de 48 heures (RT-PCR, TAG et à partir du 9 août autotest) ou d'un certificat de rétablissement (PCR ou désormais TAG positif datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois).

Depuis le 21 juillet 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes. A partir de la promulgation de la loi, son application sera élargie, notamment dans les bars et les restaurants et pour les déplacements interrégionaux de longue distance.

Dans le cadre de l'extension du pass sanitaire, nous devons nous mobiliser encore davantage et aller vers les populations désireuses de se faire tester. Afin de faciliter le dépistage sur votre territoire, dans les lieux qui vous semblent les plus pertinents et en particulier dans les zones touristiques, je vous invite à déployer au plus près de la population des barnums de tests. Sur le modèle des barnums de tests antigéniques déjà déployés dans de nombreuses collectivités, vous pourrez aussi mettre en place à partir du 9 août des barnums d'autotests supervisés, placés sous la responsabilité d'un professionnel de santé. Cette proposition a fait l'objet d'une concertation avec les associations représentant les collectivités locales à deux reprises, le lundi 26 et le vendredi 30 juillet. En complément de ces échanges, un kit de déploiement et de formation des équipes, ainsi qu'une foire aux questions, vous sont envoyés pour vous accompagner.

Le ministère des Solidarités et de la Santé et les Agences régionales de santé sont à votre disposition pour vous accompagner dans ces actions de dépistage qui permettront de lutter plus efficacement contre le SARS-CoV-2 tout en préservant l'activité économique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Olivier VERAN

Association des maires de France (AMF)
Monsieur BAROIN François
Président
41 Quai d'Orsay
75343 PARIS CEDEX 07

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00